Communiqué de FRENE 66 et de l'Association Barcarès Nature Pluriel du 24 novembre 2010

Tribunal administratif de Montpellier

En mai 2009, la commune du Barcarès se délivrait à elle-même l'autorisation de construire un nouveau téléski nautique sur l'étang de SALSES-LEUCATE, au lieu-dit les Dosses. Depuis, elle a communiqué grandement sur ses perspectives d'avenir en tant que « capitale de la glisse ».

Cette évolution vient de connaître un coup d'arrêt.

FRENE 66 et l'association « Barcarès Nature Pluriel » - qui militent depuis de nombreuses années pour la sauvegarde du secteur des Dosses, dernier espace non urbanisé de la commune et zone humide d'une grande richesse botanique - ont saisi le tribunal administratif pour éviter ces nouvelles destructions.

Présentée comme un « kum wake park », cette activité a déjà conduit à l’édification de bungalows, de parkings et même d’une « mini » station d’épuration. Tout était mini, tout en permettant l’accueil de milliers de pratiquants sur une zone écologiquement sensible qui, pour le comité de pilotage de gestion des eaux de l’étang, devrait intégrer le réseau Natura 2000.

Le tribunal administratif de Montpellier, dont on sait qu’il est peu sensible aux arguments écologistes, a quand même dû convenir, par un jugement en date du 18 novembre 2010, que le plan d’occupation des sols de la commune était bafoué. Celui-ci en effet, excluait expressément dans le règlement de cette zone les aires de jeux et de sports ouverts au public !

A présent que la municipalité de LE BARCARES est contrainte de recenser les zones humides, les associations demandent l’incorporation des Dosses dans cet inventaire, leur intégration dans le périmètre Natura 2000 de l’étang de SALSES- LEUCATE et la démolition du téléski nautique et de ses dépendances, ainsi que la remise en état du site.